

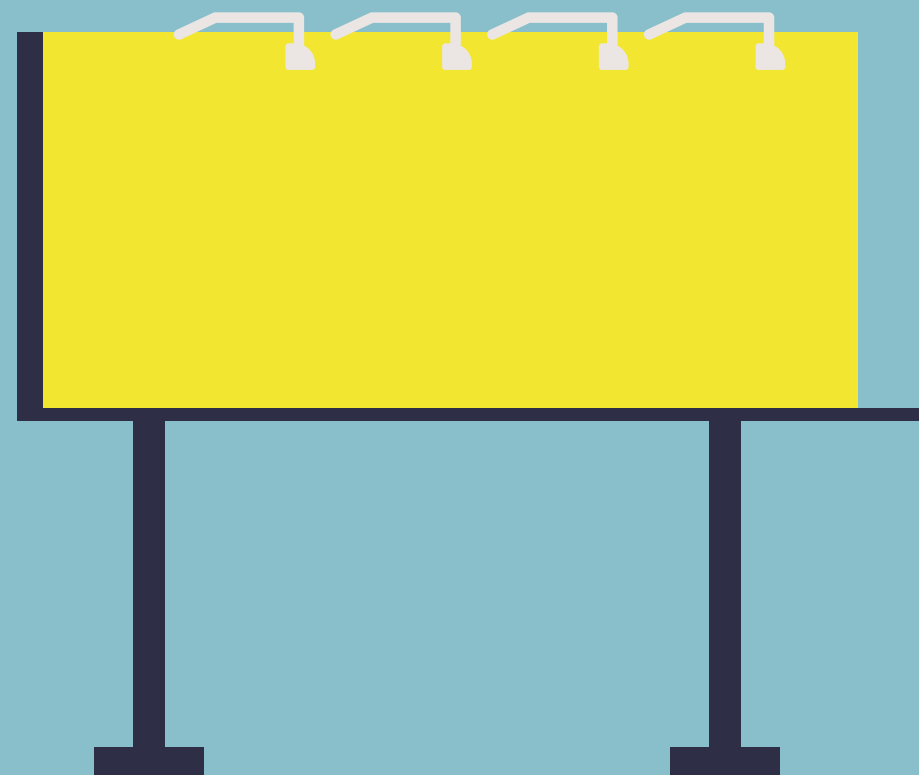
R L P I

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

de la



La Communauté de
Communes de Miribel et du
Plateau a souhaité mettre en
place un Règlement Local de
la Publicité intercommunal
(RLPi) afin de **construire un
règlement pour encadrer
les dispositifs d'affichage
pour les publicités et les
enseignes**





Le règlement va offrir de nombreux avantages :

- 1** Le contrôle de l'implantation des enseignes et de la publicité
- 2** La préservation des espaces paysagers
- 3** La garantie d'emplacements pour l'offre commerciale



Une attention spéciale sera portée sur certaines zones (les entrées de ville, le secteur du giratoire de la Dombes à Beynost et Saint-Maurice-de-Beynost, les grands axes comme la route départementale ou encore certaines zones d'activité)





RECUEILLONS VOTRE AVIS SUR CE RÉGLEMENT !

VENEZ ASSISTER À NOTRE RÉUNION

LE LUNDI 17 FÉVRIER 2025 À 18H

Siège de la CCMP
Salle du Conseil
238 Rue des Brotteaux à Miribel,

En savoir plus : www.c-miribel.fr/services/habitat-logement-urbanisme/reglement-local-de-publicite-intercommunal/

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à l'adresse mail suivante : rlpi@cc-miribel.fr